

Dakar, le 27 DEC. 2013

MISE EN DEMEURE

L'Assemblée du Conseil national de Régulation de l'Audiovisuel,

Considérant qu'il résulte de la bande-annonce de l'émission « Sortie », dont la diffusion était initialement prévue le dimanche 29 décembre 2013, que Monsieur Sidy Lamine NIASS, Président Directeur Général du groupe Walfadjri, s'attaque à l'Institution Président de la République ;

Considérant que cette émission qui vient par anticipation d'être diffusée ce vendredi 27 décembre 2013, dans l'après-midi, confirme les attaques contre l'Institution;

Considérant que cette émission véhicule également des propos de nature à porter atteinte au respect de l'unité nationale, au caractère laïc de la République et pouvant entraîner ainsi des troubles à l'ordre public;

Considérant que de tels propos constituent une violation manifeste des dispositions de la loi n°2006-04 du 04 janvier 2006 portant création du Conseil national de Régulation de l'Audiovisuel et du cahier des charges applicable aux titulaires d'autorisation de diffusion de programmes de télévision privée de droit sénégalais.

Le CNRA, après en avoir délibéré en sa séance extraordinaire du 27 décembre 2013,

MET EN DEMEURE :

Walf Tv et Walf Fm d'arrêter immédiatement la diffusion de la bande annonce et de ne plus procéder à la rediffusion des passages incriminés de l'émission sous peine de s'exposer aux sanctions prévues à l'article 26 de la loi n°2006-04 du 04 janvier 2006 précitée.

La présente mise en demeure sera enregistrée, notifiée à l'intéressé et publiée partout où besoin sera.

POUR L'ASSEMBLEE DU CNRA
LE PRESIDENT DE SEANCE


Mouhamed Fadel DIA